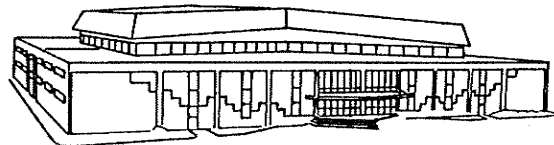


A.C.T.J.I.F.
Association Cultuelle des Témoins de Jéhovah d'Ile de France

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2005 au 31/08/2006



411, avenue du Tremblay ZI de Vaux
60100 CREIL

B I L A N

Exercice du 01/09/2005 au 31/08/2006

ACTIF				
	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amortiss. & provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	2 818,35	2 818,35	-	-
Immobilisations corporelles	5 777 355,02	2 567 757,85	3 209 597,17	3 332 391,93
Immobilisations financières	-	-	-	400 412,85
Total I	5 780 173,37	2 570 576,20	3 209 597,17	3 732 804,78
Actif circulant				
Débiteurs divers	20,00		20,00	50,00
Épargne associative (V.M.P.)	281 601,17		281 601,17	270 006,03
Disponibilités	70 510,49		70 510,49	129 652,69
Charges constatées d'avance	877,33		877,33	869,13
Total II	353 008,99	-	353 008,99	400 577,85
TOTAL ACTIF (I+II)	6 133 182,36	2 570 576,20	3 562 606,16	4 133 382,63
PASSIF				
	Exercice N		Exercice N-1	
Fonds associatifs				
Fonds associatifs - réserves			3 951 514,44	3 666 251,39
Report à nouveau			-	-
Excédent / déficit de l'exercice			- 573 447,49	285 263,05
Total I			3 378 066,95	3 951 514,44
Provisions R. & C.				
Total II			-	-
Fonds dédiés				
Total III			110 763,96	111 787,00
Dettes				
Emprunts			46 024,29	46 024,29
Autres dettes financières			100,00	
Legs et donations en cours			-	-
Autres dettes			27 650,96	24 056,90
Total IV			73 775,25	70 081,19
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)			3 562 606,16	4 133 382,63

COMPTES DE RÉSULTAT

Exercice du 01/09/2005 au 31/08/2006

PRODUITS		
	Exercice N	Exercice N-1
Produits courants		
Cotisations des membres	310,00	320,00
Subventions d'associations culturelles	-	-
Offrandes culturelles	324 875,71	355 298,85
Transfert de charges	8 642,39	7 893,52
Autres produits	1 158,55	99,40
Reprises sur amortissements & provisions	-	-
Total I	334 986,65	363 611,77
Produits financiers		
Produits d'épargne associative	12 588,31	1 706,82
Reprises sur provisions	-	-
Total II	12 588,31	1 706,82
Produits exceptionnels		
Legs et donations	-	401 093,00
Autres produits exceptionnels	280,90	-
Total III	280,90	401 093,00
Report / ressources affectées		
	1 787,00	13 956,26
Total IV	1 787,00	13 956,26
TOTAL PRODUITS (I+II+III+IV)	349 642,86	780 367,85
Solde débiteur (déficit)	573 447,49	-
TOTAL GÉNÉRAL	923 090,35	780 367,85
CHARGES		
	Exercice N	Exercice N-1
Charges courantes		
Achats et autres charges externes	150 714,56	132 815,98
Impôts et taxes	12 315,00	10 852,33
Indemnités et charges sociales - ministres du culte	193 619,70	173 426,47
Subventions culturelles	420 311,45	32 036,96
Autres charges de gestion courante	1 504,20	1 152,30
Dotations aux amortissements et aux provisions	143 497,97	139 157,05
Total I	921 962,88	489 441,09
Charges financières		
	224,28	216,91
Total II	224,28	216,91
Charges exceptionnelles		
	139,23	4 318,35
Total III	139,23	4 318,35
Engagements / ressources affect.		
	763,96	1 128,45
Total IV	763,96	1 128,45
TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)	923 090,35	495 104,80
Solde créditeur (excédent)	-	285 263,05
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	923 090,35	780 367,85

ANNEXE LÉGALE DES COMPTES

Exercice du 01/09/2005 au 31/08/2006

À la clôture de l'exercice, les comptes annuels présentent les caractéristiques suivantes :

Total Bilan	3 562 606,16
Résultat de l'exercice	-573 447,49

I - PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION, COMPARABILITÉ DES COMPTES, FAITS CARACTÉRISTIQUES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, notamment les règlements n° 99-01 et n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

En particulier, les principes et conventions suivants ont été appliqués :

- principe de prudence ;
- principe d'indépendance des exercices ;
- continuité des activités.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

II - NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

État de l'actif immobilisé

Éléments	Valeur brute début ex.	+	-	Valeur brute fin ex.
Immobilisations incorporelles	3 348,26	-	529,91	2 818,35
Immobilisations corporelles	5 800 977,37	20 703,21	44 325,56	5 777 355,02
Immobilisations financières	400 412,85	-	400 412,85	-
Total	6 204 738,48	20 703,21	445 268,32	5 780 173,37

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les immobilisations corporelles se rapportent essentiellement à la salle d'assemblées culturelles propriété de l'Association.

Des prêts sans intérêts peuvent être consentis à des associations apportant leur contribution à l'exercice du culte. Ils figurent au bilan, le cas échéant, sous la rubrique "Immobilisations financières".

État des amortissements et des provisions

Éléments	Valeur en début d'exercice	+	-	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	3 348,26	-	529,91	2 818,35
Immobilisations corporelles	2 468 585,44	143 497,97	44 325,56	2 567 757,85
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total	2 471 933,70	143 497,97	44 855,47	2 570 576,20

L'amortissement pour dépréciation a été déterminé selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Logiciels : 1 an ;
- Constructions (salle d'assemblées culturelles) : 30 ans ;
- Installations et agencements (salle d'assemblées culturelles) : 10 ans ;
- Matériel salle d'assemblées culturelles et matériel de transport : 5 ans ;
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans.

Tableau des échéances des créances et des dettes

Éléments	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et moins de cinq ans	À plus de cinq ans
Immobilisations financières	-	-	-	-
Débiteurs divers	20,00	20,00	-	-
Intérêts courus à recevoir	725,35	725,35	-	-
Total	745,35	745,35	-	-
Emprunts	46 024,29	46 024,29	-	-
Autres dettes financières	100,00	100,00	-	-
Autres dettes	27 650,96	27 650,96	-	-
Total	73 775,25	73 775,25	-	-

Valeurs mobilières de placement

L'épargne associative est constituée exclusivement de placements de type "court terme" (tels que livret A et autres placements réservés aux Organismes Sans But Lucratif).

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cessions portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement non comptabilisées à la clôture de l'exercice s'élèvent à :

Plus values latentes **3 706,39 €**

Tableau de suivi des fonds dédiés

Éléments	Fonds à engager (début ex.)	Utilisation au cours de l'exercice	Nouveaux engagements	Fonds restant à engager (fin ex.)
Fonds dédiés sur apports affectés	-	-	-	-
Fonds dédiés sur offrandes affectées	1 787,00	1 787,00	763,96	763,96
Fonds dédiés sur legs et donations affectés	110 000,00	-	-	110 000,00
Total	111 787,00	1 787,00	763,96	110 763,96

Les fonds dédiés éventuellement reçus par l'Association concernent exclusivement des ressources affectées par des donateurs ou apporteurs qui n'auraient pu encore, à la clôture de l'exercice, être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard.

III - AUTRES INFORMATIONS

Legs à réaliser

Legs nets à réaliser

23 000,00

Donation avec réserve d'usufruit au profit des donateurs M. et Mme Georges Jan d'une maison située à Credin (Morbihan) suivant acte en date du 6 avril 2006 en l'étude de Maître Pecquereau-Paganin, notaire à Rohan (56) ; arrêté préfectoral autorisant l'association à accepter la donation pris en date du 28 septembre 2006.

Activités

Conformément à son objet statutaire ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires applicables, les activités de l'Association ont consisté, au cours de l'exercice, en :

- l'exercice public du culte, principalement par l'organisation de grands rassemblements culturels ;
- l'entretien des ministres du culte ;
- la formation des ministres du culte et autres participants au culte ;
- le soutien à d'autres associations poursuivant le même but.